



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 19 août 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Selon des informations parues dans la presse internationale, des soldats israéliens ont inscrit des numéros au marqueur sur le corps, notamment sur le front et les bras, de Palestiniens lors d'une opération militaire menée à Qabatiya, près de Jénine, en Cisjordanie occupée. Les personnes concernées auraient été ainsi marquées dans le cadre de leur interrogatoire.

L'armée israélienne a confirmé les faits. Selon les médias israéliens, elle a indiqué que la gravité de cet acte avait été expliquée aux soldats concernés et que des enseignements en avaient été tirés.

Or, il ne s'agirait pas d'un cas isolé. Des faits similaires avaient déjà été rapportés en avril dernier à Jénine, lorsque des Palestiniens avaient été marqués de numéros par des soldats israéliens. À l'époque déjà, l'armée israélienne avait reconnu le caractère inapproprié de cette pratique et indiqué que les procédures avaient été clarifiées.

Ces pratiques soulèvent des questions quant au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux de la population palestinienne dans les Territoires palestiniens occupés.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre a-t-il connaissance des faits précités et comment les apprécie-t-il au regard du droit international, du droit international humanitaire et du respect de la dignité humaine ?
- Au vu du caractère apparemment répété de tels incidents malgré les engagements précédemment pris par l'armée israélienne, Monsieur le Ministre estime-t-il que les explications et mesures annoncées par les autorités israéliennes sont suffisantes ?
- Ces pratiques s'ajoutant aux propos ignobles tenus récemment par le ministre israélien de la Sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir, qui avait appelé à procéder chaque nuit à des « éliminations ciblées » dans la bande de Gaza, le Gouvernement luxembourgeois a-t-il abordé ou entend-il aborder ces incidents avec les autorités israéliennes, directement ou dans le cadre de l'Union européenne ?
- Monsieur le Ministre estime-t-il qu'une enquête indépendante sur ces pratiques et, le cas échéant, l'établissement de responsabilités individuelles sont nécessaires ?

- Plus généralement, au vu de l'évolution récente de la situation en Cisjordanie occupée, le Gouvernement entend-il plaider au niveau européen pour des mesures supplémentaires afin d'assurer le respect du droit international et des droits fondamentaux de la population palestinienne ? Dans l'affirmative, quelles mesures le Gouvernement juge-t-il appropriées ?
- Dans ce cadre, le Gouvernement entend-il prendre ou soutenir une initiative visant à remettre la question de sanctions ciblées à l'encontre de certains dirigeants israéliens à l'ordre du jour au niveau européen ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Yves Cruchten
Député



Franz Fayot
Député